



Michel Arsenault quitte la présidence



JACQUES NADEAU

Après six années à la tête de la FTQ, Michel Arsenault a annoncé, le 4 novembre dernier, qu'il ne demandera pas de renouvellement de mandat lors du prochain congrès de la centrale à la fin novembre.

PAGE 3

En route vers le 30^e Congrès de la FTQ

Au moment de mettre sous presse, toutes les équipes de la FTQ, du service de l'éducation en passant par celles de la recherche, des communications, de l'imprimerie, de la francisation, de la santé et sécurité du travail, de la condition féminine et de la comptabilité, sont à pied d'œuvre pour préparer le 30^e Congrès de la FTQ, qui se tiendra à Québec du 25 au 29 novembre prochain.

Deux pages de ce numéro sont entièrement consacrées à cet important événement triennal qui promet des débats cruciaux et passionnants. Plus de 1500 militantes et militants seront présents pour discuter des grandes orientations de la centrale pour les trois prochaines années.

Une riposte concertée aux attaques de la droite

Dans le même esprit que la campagne FTQ-CTC (voir article, page 4), ce congrès sera l'occasion de faire la promotion des valeurs syndicales et de renforcer le mouvement syndical face aux attaques grandissantes de la droite.

Depuis quelques années, le mouvement syndical est en effet attaqué de toutes parts, particulièrement par le Parti conservateur qui tente de le fragiliser en s'attaquant aux fondements juridiques de l'action syndicale. Pensons, par exemple, aux interventions répétées des gouvernements dans les conflits de travail ou à l'imposition de lois antisyndicales telles que les projets de loi C-377, C4 et C-525.

PAGE 6

RETRAITE

Au tour de l'Ontario et de l'Île-du-Prince-Édouard de s'impatientser !

Depuis plus de trois ans, le mouvement syndical canadien exige une bonification du Régime de pensions du Canada (RPC) et de son jumeau, le Régime de rentes du Québec (RRQ). Nous ne sommes plus les seuls à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il aille de l'avant.

PAGE 3

PROJET GOUVERNEMENTAL D'ASSURANCE AUTONOMIE

Beaucoup de déceptions

Le 5 novembre dernier, la FTQ présentait, à la Commission de la santé et des services sociaux, son mémoire sur le projet gouvernemental d'assurance autonomie.

D'entrée de jeu, les porte-parole syndicaux ont déploré les moyens proposés quant à la manière de financer et d'offrir les soins et les services de longue durée, en les fragmentant et en les privatisant encore plus que ce n'est le cas aujourd'hui.

« Ces orientations sont inacceptables et fort éloignées des valeurs qui sont à la base de notre régime de santé et de services sociaux : universalité, accessibilité, équité, gestion publique, sans surfacturation ni frais d'utilisation », peut-on lire dans le mémoire.

PAGE 10

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Pas de vie sans énergie

Le 2 octobre dernier, la FTQ, par la voix de son président, Michel Arsenault, participait à la consultation sur les enjeux énergétiques de la province.

« On se chauffe, on s'éclaire, on cuisine, on se transporte, on se divertit... l'ensemble de nos activités économiques dépend, à un niveau ou à un autre, de nos réserves d'énergie. »

PAGE 12



Journée mondiale pour le travail décent

PAGE 4



Ensemble, pour un monde plus juste

PAGE 4



La lutte contre la réforme de l'assurance-emploi s'élargit

PAGE 12



ALEXANDRE CORNELI

Dans la rue pour la survie des services postaux !

PAGE 2



CLÉMENT ALLARD

Métier : thanatopractrice

PAGE 5



SEPB-QUÉBEC

Grève chez Renaud-Bray

PAGE 12

ESPACE RÉSERVÉ À L'ENVOI POSTAL
ENVOI PUBLICATION CANADIENNE N° 40063488
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à la
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)
565, boulevard Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3

Dans la rue pour la survie des services postaux

Le 19 octobre dernier, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) a profité de l'événement «Mégaphone» à la place des Festivals de Montréal pour lancer un débat public sur l'avenir de Postes Canada.



Plusieurs personnes ont pris part à l'événement. Sur la photo: Joël Dada, Regroupement des syndicalistes à la retraite (RSR); Pierre Céré, Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC); Alain Duguay, président de la section locale de Montréal du STTP; Maria Mourani, députée indépendante d'Ahuntsic/Cartierville; Christian Martel, directeur de la région du Québec pour le STTP; Daniel Paillé, chef du Bloc Québécois; Danielle Casara, présidente du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain; Alexandre Boulterice, député NPD de Rosemont/La Petite-Patrie; Sylvain Lapointe, directeur de la région du Montréal pour le STTP; Marjolaine Boutin-Sweet, députée NPD d'Hochelaga-Maisonneuve; Daniel Boyer, secrétaire général de la FTQ; Claire Bolduc, Solidarité rurale du Québec. Était aussi présent, Érik Desjardins, délégué syndical chez Purolator.

Des représentants de la FTQ et du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain, des membres d'organismes et de regroupements sociaux, ainsi que des politiciens de différentes allégeances ont uni leur voix à celles du STTP pour dénoncer l'attitude de Poste Canada.

Rappelons que depuis quelques mois, Postes Canada se cache derrière des études qu'elle a commandées sur la baisse du volume de cour-

rier, en lien avec l'avènement d'Internet, pour proposer une réduction des services offerts à la population. Les conclusions de ces études préconisent l'arrêt de la livraison au porte-à-porte pour rediriger le courrier vers des boîtes postales communes, la baisse de la fréquence de livraison et la réduction de la superficie des comptoirs postaux. Elles vont même jusqu'à proposer la privatisation de la Société canadienne des postes.

«Nous ne sommes pas dupes. Dans les faits, il est clair que leur position est purement idéologique et vise la suppression d'emplois au détriment du service à la population», a dénoncé le président national du STTP, Denis Lemelin.

Des solutions viables

En prenant exemple sur de nombreux pays où les services postaux ont été maintenus, le STTP propose une vision d'avenir passant par la diversification des services comme l'offre de services bancaires, financiers et d'assurance.

«Certes, notre système postal, à l'instar de ceux de nombreux pays dans le monde, est rendu à un tournant et des changements sont nécessaires. Mais, opter pour une dévaluation des services ne règle en rien les problèmes. Cela ne fait que reporter à plus tard les réels changements qui devront un jour ou l'autre être faits», ont expliqué les porte-parole du STTP.

Pour sa part, le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer, a profité de l'événement pour vilipender Stephen Harper qui continue de sabrer dans les services à la population: «Le système postal canadien qui, rappelons-le, est un service essentiel et universel, n'appartient pas au gouvernement conservateur, mais à la population canadienne! Nous devons nous mobiliser pour protéger nos acquis sociaux face à ce gouvernement qui se désengage de plus en plus. Les conséquences se font déjà sentir dans la fonction publique et maintenant la survie des postes est réellement en danger.» ■

AÉROPORT DE DORVAL

Les agents de contrôle obtiennent enfin leur juste part

Après plus d'un an sans contrat, les agents de contrôle de l'aéroport de Dorval ont accepté dans une proportion de 71% une nouvelle convention collective d'une durée de deux ans et demi. Celle-ci prévoit des hausses de salaire de 8,1% sur la durée de la convention, à laquelle il reste un an et demi étant donné la rétroactivité.

«Cette entente protège bien le pouvoir d'achat de nos membres. C'est très honorable dans les circonstances. La mobilisation a porté fruit, les membres ont contribué à la réussite en faisant preuve d'originalité dans un contexte qui rend la grève difficile», a fait valoir le représentant syndical Michel Courcy, saluant le travail exemplaire du comité de négociations.

Le contrat permet aux agents de contrôle de Montréal d'obtenir des hausses salariales supérieures à celles octroyées pour la même période à

Toronto, sans toutefois tenir compte du montant alloué pour le coût de la vie qui est différent. Deux primes seront intégrées au salaire et seront donc prises en compte dans le calcul des vacances, du fonds de pension et des congés fériés. En outre, une journée de maladie a été ajoutée et les horaires variables ont été améliorés.

«Plusieurs problèmes restent toutefois à régler, notamment quant à l'organisation du travail. L'employeur doit comprendre que le métier d'agent de contrôle est exigeant et nécessite une grande vigilance. Il faudra améliorer les conditions de travail en conséquence!», a précisé l'adjoint au directeur québécois des Métallos, Guy Farrell.

Il s'agit d'un grand soulagement pour ces travailleurs qui multipliaient les moyens de pression depuis plus d'un an. Rappelons que le syndicat des agents de contrôle était dans l'attente d'une décision du Conseil canadien des relations industrielles quant aux services devant être maintenus en cas de grève. ■



Une manifestation qui porte fruit au CHSLD St-Jude



Dans le cadre du conseil général du Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (SQEES-298), les membres délégués ont prêté main-forte à leurs consœurs et confrères du CHSLD privé St-Jude à Laval. En effet, les quelque 200 personnes déléguées ont manifesté le 23 octobre dernier avec les travailleuses et travailleurs du CHSLD qui déploraient des relations de travail qui ne cessaient de se détériorer.

«Les relations de travail étaient devenues exécrables au CHSLD St-Jude. Les mesures disciplinaires pleuvaient et l'employeur menaçait d'en imposer d'autres; le personnel se sentait épié par les cadres; on convoquait des personnes employées seules, sans représentant syndical, et on refusait les libérations pour activités syndicales», a confirmé Ginette Cyr-Larocque, conseillère au SQEES-298 (FTQ).

Ce climat malsain engendrait un roulement de personnel très élevé et le recours aux agences de placement trop fréquent, ce qui mettait à mal la continuité et la stabilité des soins. En plus, il y a 53 griefs, seulement depuis mai, et l'employeur refusait de mettre les congés en banque.

Des rencontres avec la direction qui sont profitables

L'employeur a réagi par voie de communiqué. Il a affirmé que la direction du CHSLD St-Jude avait pris acte des préoccupations exprimées. Il a ajouté qu'il joignait la parole aux gestes: la direction a entrepris de revoir l'ensemble des mesures disciplinaires prises par la directrice des ressources humaines en poste depuis novembre 2012. Du même souffle, le président directeur du Groupe Age3 (propriétaire du CHSLD St-Jude), Daniel Leclair, a annoncé le départ de la chef des ressources humaines de l'établissement.

«Depuis la manifestation, nous avons eu deux rencontres avec l'employeur pour régler les différends. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Par le fait même, nous avons réintégré des travailleuses et avons réglé plusieurs des griefs, dont ceux concernant les libérations syndicales», s'est réjouie Ginette Cyr-Larocque. ■

Entente à Concordia après 5 ans d'impasse

Les deux unités du syndicat des Métallos représentant les travailleurs de métier chargés de l'entretien des bâtiments des campus Sir George Williams et Loyola de l'Université Concordia ont toutes deux entériné un nouveau contrat de travail, dans des proportions respectives de 98% et de 91% le 2 octobre dernier. Les dernières conventions dataient de 2008 et 2009.

Les salaires seront augmentés en moyenne de 2% par année. Les contrats seront respectivement d'une durée de 7 et de 6 ans pour chacun des campus, débutant à la date de fin de la précédente convention. Elles seront toutes deux pleinement rétroactives. Le contrat prévoit une clause remorque, qui prévoit des ajustements si la direction accorde à un autre groupe syndical au sein de l'université des conditions plus avantageuses pour la période couverte par les conventions.

En tout, 70 métallos travaillent au Campus Sir George Williams et 40, au Campus Loyola. ■



Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président
Michel Arseneault

Secrétaire général
Daniel Boyer

565, boul. Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal
Québec H2M 2W3

Téléphone
514 383-8000

Télécopie
514 383-8038

ftq@ftq.qc.ca
www.ftq.qc.ca

Rédacteur en chef
Isabelle Gareau

Collaboration
André Leclerc (CHAT);
Clairandree Cauchy (Métallos); Alain Poirier (RRFS); Sébastien Barraud (SEPB-Québec); Benoît Hamilton (SQEES-298); Alain Robitaille (STTP); Roxane Larouche (TUAC); Ariane Baillie-Gendron (UDA); Marie-Andrée L'Heureux (UNIFOR); Monique Audet, Lise Côté, Esther Désilets, Jean Dussault, Manon Fournier, Denise Gagnon, Carole Gingras, Claude Grenier, France Laurendeau, Jean Laverdière, Lola Le Brasseur, Atim León, Sylvie Lépine, Louise Miller, Patrick Rondeau, Dominique Savoie, Catherine Veillette, FTQ.

Conception graphique
Anne Brissette

Illustrations
Anne Brissette, Alegria Design, CTC, Upperkut

Photos
Clément Allard, Gaétan Aubin, Normand Blouin, Mathieu Breton, Alexandre Corneli, Esther Désilets, Isabelle Gareau, Carole Gingras, Daniel Mallette, Jacques Nadeau, Julie Perreault, Patrick Rondeau, SEPB-Québec, TUAC.

Abonnement et changement d'adresse
mondeouvrier@ftq.qc.ca

Tirage
45500 exemplaires

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Marquis Imprimeur.

Expédié par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Kopel.

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0700-8783

RETRAITE

Au tour de l'Ontario et de l'Île-du-Prince-Édouard de s'impatientser !



Lors d'une récente consultation publique, la province de l'Ontario suggérerait de hausser le maximum des gains admissibles (MGA), actuellement de 51 100 \$, à 75 000 \$ et de passer la couverture de 25 % à 35 % du salaire moyen en carrière.

L'Ontario s'impatiente et menace de créer son propre régime qui, s'ajoutant au RPC, permettrait aux travailleurs et aux travailleuses de cotiser davantage pour augmenter leur revenu à la retraite. Quant à l'Île-du-Prince-Édouard, elle veut augmenter le MGA à 100 000 \$ et le taux de couverture à 40%. Les ministres des Finances de ces deux provinces s'en vont à la rencontre fédérale-provinciale de décembre le couteau entre les dents.

Plus près de nous, les élus n'ont plus d'autres choix que d'ajouter la bonification du RRQ dans les suites à donner au rapport D'Amours. En effet, plusieurs groupes, dont certains appuient la campagne de la FTQ, ont clairement mentionné dans leur mémoire que l'amélioration du RRQ est le chemin qu'il faut prendre plutôt que de créer la rente longévité qui n'accorderait une rente qu'à compter de 75 ans.

Ces dernières années, la bonification du RPC et du RRQ a été un sujet de discussion à toutes les rencontres bisannuelles des ministres des Finances provinciaux et canadien – lorsque Harper ne les a pas annulées. Depuis l'an dernier, l'accord requis des deux tiers des provinces représentant les deux tiers de la population canadienne s'est concrétisé avec l'ajout du Québec, permettant ainsi de modifier le RPC-RRQ. Mais, aucune proposition n'émerge.

Les jeunes d'aujourd'hui ne doivent pas devenir les pauvres de demain !

Tout le monde le dit, tout le monde s'entend, tout le monde partage les mêmes constats : la situation financière des futures cohortes de personnes retraitées ira en se dégradant. Dans ce contexte, il est clair qu'il faut obliger les travailleurs et travailleuses à épargner pour éviter que les jeunes d'aujourd'hui ne deviennent les pauvres de demain. Mais, comme l'argent ne pousse pas dans les arbres, mieux vaut le placer dans un régime efficient. Le *Globe and Mail* a fait l'éloge du RPC-RRQ dans son éditorial du 18 octobre dernier (*Bigger CPP would be better*) où on peut y lire que si nous construisions un tout nouveau régime, sans tenir compte de ce qui existe actuellement, nous finirions par créer le RPC-RRQ! ■

DERNIÈRE HEURE

Nous demandons à tous les dirigeants et à toutes les dirigeantes des sections locales et unités de signer une lettre et de l'expédier au ministre Flaherty pour qu'il cesse de tergiverser et qu'il aille de l'avant. Il doit respecter la décision des provinces et procéder sans délai à la bonification du RPC-RRQ. La lettre est disponible à l'adresse : ftq.qc.ca/campagneretraite.

- ▼ Au Québec, 47 % des travailleurs et travailleuses ne participent à aucun régime de retraite ou d'épargne collective.
- ▼ Seulement 35 % des travailleurs et travailleuses bénéficient d'un régime à prestations déterminées (celui qui garantit des rentes), dont presque les 2/3 sont dans le secteur public.
- ▼ De plus en plus de régimes à prestations déterminées sont transformés en régimes d'épargne personnelle faisant assumer les risques de rendement et de longévité aux individus. Trop souvent, aussi, les régimes à prestations déterminées sont fermés aux travailleuses et travailleurs nouvellement embauchés créant des disparités de traitement (clause orphelin).
- ▼ Le taux d'épargne des ménages se situe à environ 2 % alors qu'il était de plus ou moins 20 % il y a 30 ans.

Départ de Michel Arsenault

«Après six ans, je pars avec le sentiment du devoir accompli. J'ai confiance en la relève, elle saura faire face aux nouveaux défis. J'ai servi la FTQ et le Fonds de solidarité FTQ au mieux de mes connaissances. Je suis fier de ces deux organisations, des talents, des compétences et de l'intégrité de leur personnel, ainsi que de la détermination inusable des militants et des militantes de nos syndicats affiliés.»

Voilà, en substance, ce qu'a dit Michel Arsenault aux médias réunis pour l'occasion lors d'un point de presse.

Les membres du Bureau de la FTQ ont salué l'engagement de Michel Arsenault à défendre les intérêts des travailleurs et des travailleuses, que ce soit au cours des rondes de négociations dans le secteur public ou dans les grands dossiers de conflits de travail. Ils ont aussi souligné sa détermination à promouvoir un Québec équitable, qui prend soin, universellement et publiquement, de ses enfants, de ses malades et de ses personnes retraitées.

Lors de son mandat, Michel Arsenault a aussi travaillé à la mise sur pied d'un code d'éthique à la FTQ et au rapprochement de l'ensemble des syndicats de la FTQ. Il n'a pas non plus hésité à faire le nécessaire pour remettre sur un seul rail les syndicats affiliés à la FTQ-Construction.

« Je ne peux refaire le passé. Cependant, je peux affirmer haut et fort que j'ai toujours servi les travailleurs et travailleuses du Québec avec droiture et loyauté. La relève est prête: je quitte donc la FTQ et le Fonds de solidarité l'esprit en paix », a conclu Michel Arsenault. ■

À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL !
Le comité des jeunes dénonce les clauses « orphelin »

Le comité des jeunes de la FTQ s'est allié à d'autres groupes (Force Jeunesse, comités des jeunes CSN, FECQ et FEUQ) dans le cadre de la consultation gouvernementale menée par le député Léo Bureau-Blouin pour le renouvellement de la politique jeunesse afin d'exiger une intervention du gouvernement dans le dossier des clauses de disparité de traitement (clauses « orphelin »). En conférence de presse, le vendredi 8 novembre, ils ont présenté un mémoire conjoint citant des chiffres du ministère du Travail qui montrent que l'état de la situation est préoccupant. Ils demandent que le gouvernement et l'Assemblée nationale fassent le nécessaire pour que l'interdiction de ces clauses, en vigueur depuis janvier 2000, soit mieux respectée. De plus, ils dénoncent le flou juridique entourant les clauses dans les régimes de retraite et les assurances collectives et demandent une modification de la Loi sur les normes du travail pour interdire cette pratique.

Des chiffres inquiétants

- ▼ Près de 80 000 personnes ont été touchées, soit près de 18 % des salariés couverts par des conventions collectives entre 2007 et 2012 (un échantillon partiel ciblé pour les besoins de l'étude);
- ▼ Près d'un quart de ce groupe était touché par des clauses concernant les salaires d'entrée ou les échelons salariaux;
- ▼ Un quart de ce groupe était touché par des clauses concernant les régimes de retraite et les assurances collectives.

« Cette pratique a pour effet de diminuer les conditions de travail des derniers arrivés sur le marché du travail. Dans le cas des régimes de retraite, cela vient affaiblir la capacité des prochaines générations de préparer une retraite décente », ont déclaré les porte-parole des groupes jeunesse. ■



ÉDITORIAL

À la défense du Fonds de solidarité FTQ

Dans la foulée de la campagne contre le Fonds de solidarité FTQ, c'est convaincus et en toute bonne foi que nous sommes allés en commission parlementaire le 5 novembre dernier, en compagnie de trois dirigeants du Fonds¹, afin d'échanger sur l'évolution et l'amélioration de la gouvernance du Fonds de solidarité.

Nous avons expliqué en long et en large le processus d'amélioration continue de cette gouvernance et des pare-feux érigés afin de protéger le Fonds de toute tentative d'infiltration ou de corruption.

Nous avons expliqué que si le risque zéro n'existe pas, le Fonds s'est par ailleurs donné des règles d'éthique et de gouvernance claires pour éviter tout dérapage.

Nous avons entendu à plusieurs reprises que la FTQ avait trop d'emprise sur le Fonds. Nous avons fait la démonstration claire et nette que 39 des 66 postes d'administrateurs, gestionnaires et membres des comités sectoriels sont détenus par des personnes extérieures et indépendantes du Fonds et des syndicats, soit près de 60 % des sièges aux comités décisionnels.

La place de la FTQ

S'il est une chose que nous avons tenu à rappeler, c'est précisément que la place occupée par les représentants syndicaux au sein du conseil d'administration fait toute la différence et qu'elle est un gage de succès.

Sur des dizaines de fonds syndicaux créés au Canada, seuls quelques-uns ont survécu parce que la gestion des autres avait été confiée à des « experts » financiers payés à gros prix et dévolus à la spéculation et au rendement à tout prix.

C'est tout le contraire au Fonds de solidarité FTQ qui, en plus, reste prudent dans ses investissements. Le Fonds a créé plus de 500 000 emplois en 30 ans et la valeur de son action, de ses actifs et le nombre de ses actionnaires n'ont cessé de croître.

Soulignons la proposition de la mise sur pied d'un comité spécial sur la gouvernance qui, après consultation d'experts externes en la matière, fera ses recommandations en bonne et due forme.

De tout temps, nous avons toujours fait preuve de la meilleure gouvernance possible, en laissant toute la place à son amélioration continue.

L'Autorité des marchés financiers a elle-même rassuré les parlementaires en confirmant la bonne gestion des affaires du Fonds.

Malgré les turbulences, nous devons être fiers de ce que nous avons accompli et continuer à défendre nos valeurs, le mouvement syndical et le Fonds de solidarité FTQ.

Syndicalement,

Michel Arsenault
Président

Daniel Boyer
Secrétaire général

1. Il s'agit du PDG du Fonds, Yvon Bolduc, de Gaétan Morin, premier vice-président au développement corporatif, et de Mario Tremblay, vice-président aux affaires publiques et corporatives.

Les grandes annonces

Les dernières semaines auront été l'occasion pour le gouvernement Marois de faire des annonces ambitieuses qui ont fait dire à plusieurs qu'il ne pouvait s'agir que d'une stratégie électoraliste et tous s'attendaient à la tenue d'élections cet automne. Il en a été décidé autrement.

Nous avons donc sur la table une série de politiques, chapeautées par un programme économique fort ambitieux. L'état de la situation économique

encore fragile, ici comme ailleurs, a fait dire à la FTQ que le maintien de l'objectif du déficit zéro empêchait le gouvernement de se donner la marge

nécessaire pour réaliser nombre de projets.

La FTQ ne pouvait que saluer la volonté du gouvernement d'axer sur la création d'emploi et la remise à flot du secteur manufacturier et celui de la forêt. Nos syndicats affiliés dans ce domaine ont été touchés très durement et il est plus que temps pour le gouvernement de s'en préoccuper.

La politique industrielle présentée par Éline Zakaïb a également été

saluée par la FTQ, pour qui la financiarisation outrancière de l'économie ces dernières années a été un échec. Il est temps de revenir à une économie durable, productrice de vraies richesses. La FTQ partage les trois mots clés de la politique annoncée : modernisation, émergence de nouveaux fleurons et innovation (de la conception à la commercialisation). Le président de la FTQ a d'ailleurs été invité à participer au comité

consultatif sur cette politique et il entend faire valoir l'ensemble des revendications des syndicats affiliés.

La FTQ a été déçue par le tout petit pas accompli dans l'accroissement de l'aide sociale lors de l'annonce de la politique sur la solidarité sociale. Par contre, elle s'est réjouie que plusieurs des valeurs syndicales y aient été présentées comme des objectifs à poursuivre : la francisation et l'intégration des personnes immigrantes, la protection des travailleuses domes-

tiques et des travailleurs saisonniers, la prévention en santé et en santé-sécurité du travail, l'éducation des adultes, l'amélioration des régimes de retraite... Cela doit être au cœur de l'intervention gouvernementale.

Mentionnons enfin la plus récente politique annoncée : celle sur l'électrification. Le 2 octobre, en commission parlementaire, la FTQ et ses affiliés avaient fortement recommandé une telle stratégie.

On ne peut que se féliciter des intentions annoncées. ■

LE 7 OCTOBRE, JOURNÉE MONDIALE POUR LE TRAVAIL DÉCENT

Le mouvement syndical, un allié indispensable pour une plus grande justice sociale !

Ça ne s'était pas vu depuis longtemps et ça a donné lieu à des échanges très intéressants ! Le 7 octobre dernier, quelque 200 personnes provenant de toutes allégeances syndicales et du milieu étudiant se sont donné rendez-vous, à Québec, pour souligner la Journée mondiale pour le travail décent.

Organisée par L'Alliance sociale, dont fait partie la FTQ, cette journée de discussions et de réflexions a permis des échanges animés et très constructifs.

Sous forme de tables rondes, sept spécialistes des secteurs universitaire, étudiant et syndical sont venus discuter de ce qu'est le travail décent et du rôle que les syndicats jouent dans l'amélioration des conditions de vie et de travail. Les échanges entre les conférenciers et les militants et militantes ont suscité des réflexions passionnantes sur l'importance du syndicalisme dans le contexte actuel où le discours de la droite est plus que jamais omniprésent dans l'espace public.

Études à l'appui, plusieurs ont insisté sur la croissance des inégalités économiques partout dans le monde qui s'explique en partie par le déclin

relatif des syndicats. Que ce soit au Québec ou ailleurs dans le monde, le lien entre la réduction de la présence syndicale et la croissance des inégalités sociales et économiques est clairement prouvé.

Si les opposants aux syndicats veulent les accuser de défendre les privilèges de leurs membres, cette journée a été l'occasion de rappeler que le mouvement syndical est primordial pour défendre le droit pour toutes et tous, notamment les travailleuses et travailleurs précaires qui n'ont pas accès à la syndicalisation, de profiter pleinement de conditions de travail et de vie décentes !

Un débat animé !

La journée s'est terminée par un débat réunissant deux analystes aux points de vue opposés sur la question des lois *Right to work*



qui ont un effet dévastateur sur les conditions de travail aux États-Unis, soit Youri Chassin, économiste à l'Institut économique de Montréal (IEDM), et Pierre-Antoine Harvey, économiste à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Les présentations des conférencières et conférenciers sont disponibles sur le site Internet de L'Alliance sociale : www.alliancesociale.wordpress.com.

Cet événement a été transmis en direct par webdiffusion. Vous pouvez revoir l'ensemble des présentations sur le site www.webtv.coop.

L'Alliance sociale a profité de l'occasion pour lancer officiellement sa nouvelle brochure *Pourquoi la syndicalisation? Justice, équilibre, partage* que vous pouvez télécharger sur le portail de la FTQ. ■

Ensemble, pour un monde plus juste

Lors du dernier Conseil général de la FTQ, en septembre 2013, la centrale et ses syndicats affiliés ont résolu de s'investir dans une campagne lancée par le Congrès du travail du Canada (CTC).

Sur le thème *Ensemble, pour un monde plus juste*, cette campagne en deux temps a comme objectif de faire la promotion des valeurs syndicales, de renforcer le mouvement syndical dans ses capacités de représentation et de défense des travailleurs et travailleuses dans les milieux de travail et en politique.

Comment faire ? En répondant aux idées véhiculées par la droite politique et bien reprises par une certaine presse tendancieuse. Les *think tanks* de droite ont une forte capacité d'influencer l'opinion publique et le programme politique pour affaiblir, notamment par des lois, le mouvement syndical. Nous devons réagir et pour cela, nous avons besoin de nous allier d'autres groupes et, au premier chef, nos propres membres afin de combattre efficacement. C'est pourquoi les syndicats canadiens ont décidé de faire la promotion des valeurs syndicales par le biais d'une campagne médiatique qui a débuté en octobre dans les principaux médias francophones et anglophones. Sur le thème *C'est bon d'être juste*, cette campagne télévisée veut démontrer que le mouvement syndical n'apporte pas que des emplois décents, il offre à tous et à toutes une vie meilleure. Pour en savoir plus, consultez le site : mouvementsyndical.ca Pour visionner la publicité sur You Tube : youtu.be/gq2EMueo4g4

Campagne Ensemble, pour un monde plus juste

Le deuxième volet est la plus importante campagne que le mouvement syndical ait menée sur le terrain, soit une campagne de contacts entre les membres placée sur le thème *Ensemble, pour un monde plus juste*. Ce sont les membres du mouvement syndical qui font sa force. L'objectif est d'avoir trois millions de conversations avec les membres de syndicats au sujet de l'utilité d'être syndiqué.

La campagne de contacts entre les membres comprend la distribution d'outils de communications que les affiliés pourront employer et adapter à leurs besoins locaux précis.

La campagne comprend aussi la tenue d'ateliers de formation des affiliés sur les méthodes de communication avec les membres. Au Québec, c'est le service de l'éducation de la FTQ qui a offert à cet égard, en octobre, un perfectionnement de formateurs et de formatrices à Montréal et à Québec.

En nous rapprochant de nos membres, nous pourrions répondre plus adéquatement à leurs besoins et nous attaquer, ensemble, à la précarité grandissante de nos milieux de travail. Nous pourrions aussi les aider à développer un plus grand sentiment de fierté envers le syndicalisme, leur syndicat et la FTQ. ■

VOUS POUVEZ TÉLÉCHARGER LES AFFICHES SUR LE PORTAIL DE LA FTQ, EN CLIQUANT DANS LA MANCHETTE DES CAMPAGNES EN COURS.



Le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer, a clôturé la journée en remerciant chaleureusement les participantes et les participants. Il a insisté sur l'importance de rester mobilisé et d'élargir nos champs d'action pour améliorer le faible taux de syndicalisation de plusieurs secteurs et garantir un plus juste partage de la richesse.



Métier : thanatopractice

Plus de 600 000 membres, c'est plusieurs milliers de corps d'emplois différents. Des hommes et des femmes qui travaillent dans des usines, des bureaux, des magasins, des entrepôts, des hôpitaux, sur des chantiers de construction, dans les airs, sur mer, les deux pieds sur terre.

Dans cette chronique, *Le Monde ouvrier* vous fait découvrir quelques-uns de ces métiers à travers des rencontres sur le terrain avec leurs artisans.

« **C'est un grand défi de préparer les gens pour leur dernier hommage.** »

Les Techniques de thanatologie offertes au cégep préparent les étudiants et étudiantes à l'ensemble des procédures de manipulation, de conservation et de présentation des défunts. Les futurs diplômés apprennent également, durant ce cours de trois ans, tout ce qui entoure la planification, l'organisation et la direction des rites funéraires, autant que les tâches administratives quotidiennes.

Nous avons rencontré Catherine Plamondon au salon funéraire Lépine Cloutier-Athos dans la région de Québec où elle exerce le métier de thanatopractrice depuis environ huit ans. Du plus loin qu'elle se souvienne, Catherine a tou-

jours été curieuse de tout ce qui entoure la mort. Très jeune, confrontée au deuil lors du décès de sa mère, elle se pose déjà beaucoup de questions sur tout ce qui entoure la mort. Qu'est-ce qui arrive avec le corps, comment le transporte-t-on, où le transporte-t-on, qu'est-ce qu'on en fait...

« Les défunts, ça ne m'a jamais dérangé. Toute petite, j'étais déjà curieuse de ce qui entoure l'univers funéraire. »

Le travail du thanatopracteur se fait en plusieurs étapes. Après avoir déshabillé, nettoyé et désinfecté le corps, elle procède à ce qu'on appelle dans le jargon la fixation des traits: rasage, fermeture de la bouche et des yeux. Elle injecte ensuite un produit à base de formaldéhyde en passant par l'artère carotide au niveau de la clavicule, alors que le sang est drainé simulta-

nément par la veine jugulaire. « Selon l'état du défunt et la cause du décès, on choisit le produit qui convient. Il y a une grande différence entre des corps qui ont eu une mort naturelle et ceux qui ont subi de l'acharnement thérapeutique. La médication massive interfère chimiquement avec nos produits, c'est une des choses qu'on apprend dans nos cours. »

Elle procède ensuite à la perforation des organes internes en y faisant une petite incision pour pou-



voir aspirer les liquides qui s'y sont accumulés et y distribuer un fluide.

La dernière étape consiste à laver, à assécher, à rhabiller et à maquiller le défunt. « On prépare les personnes pour le dernier hommage que leur rendront leurs proches. C'est une grande



PHOTOS CLÉMENT ALLARD

responsabilité, que nous prenons avec beaucoup de sérieux et de respect. »

En plus de son travail d'embaumement au laboratoire, Catherine participe aussi aux autres tâches qui sont assurées par le salon: transport des corps, mise en terre des cercueils dans les cimetières, contact avec les familles, etc.

« Aujourd'hui, le travail tend à changer parce que plus de 60 % des corps sont simplement incinérés. Les corps ne sont pas embaumés, mais reçoivent tout de même des soins sommaires avant d'être incinérés. »

Mère de deux jeunes enfants, Catherine est aussi impliquée comme secrétaire dans l'unité syndicale Lépine

Cloutier-Athos de la section locale 720 du syndicat Unifor. « C'est une chance d'être syndiqués dans ce secteur parce qu'il y a plusieurs diplômés chaque année pour peu de postes disponibles. Ça nous assure d'être payés convenablement pour le travail qu'on fait et d'avoir de bons avantages sociaux. » ■

« **DANS MON MÉTIER, IL FAUT ÊTRE CAPABLE D'ÊTRE EMPATHIQUE, SANS SE LAISSER ATTEINDRE PERSONNELLEMENT. ON CONFOND SOUVENT LA DOULEUR DU DEUIL AVEC LA PEUR DE LA MORT. MOI, JE VEUX PROFITER AU MAXIMUM DE LA VIE, MAIS JE NE REDOUTE PAS LA MORT.** »

Le portail languedutravail.org fait peau neuve

Depuis quelques semaines, le portail arbore de nouvelles couleurs ! **Languedutravail.org** s'avère être un outil des plus complets mis à la disposition des travailleurs et travailleuses du Québec. Qu'il soit question des ressources en matière de protection et de promotion du français au travail, du soutien de l'Office québécois de la langue française (OQLF), d'application des lois linguistiques ou encore des actualités, tout ce qui concerne le projet de francisation des lieux de travail s'y trouve.

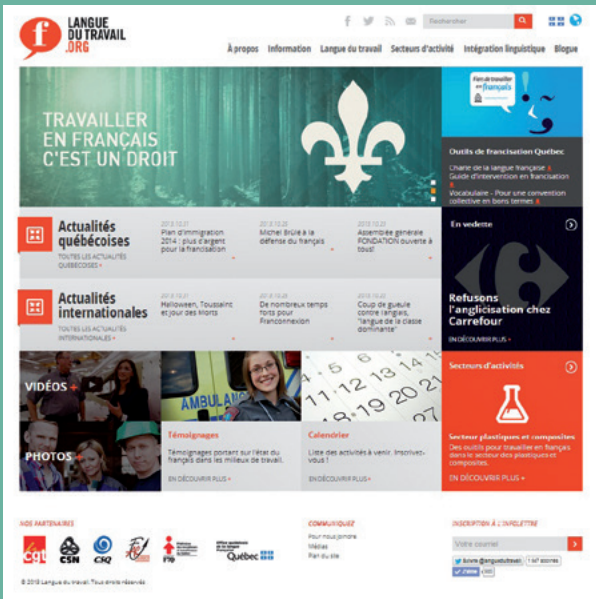
Né d'une initiative de la table sectorielle de l'aérospatiale de la FTQ et de la Confédération générale du travail (CGT) de France, le portail bénéficie de l'appui de l'OQLF. À ce jour, il rassemble une communauté de centrales syndicales qui sont convaincues de l'importance du rôle des travailleurs et des travailleuses, ainsi que du mouvement syndical pour conforter et accroître l'usage de la langue française là où sa place est disputée.

Languedutravail.org vise aussi à offrir une plateforme commune à la francophonie syndicale internationale, unique et évolutive pour établir des collaborations et ainsi favoriser une utilisation plus accrue du français dans les milieux de travail. À cet égard, le portail offre une solution pratique et innovatrice aux problèmes que pose le faible accès aux outils, documents législatifs, manuels, guides et autres ressources pour les travailleurs et travailleuses, les personnes militantes et tous les partenaires syndicaux dans l'espace francophone. Où que vous soyez,

le portail permet de rechercher des données et d'y accéder.

Sur le site de **languedutravail.org**, vous pourrez télécharger des documents et trouver de nombreuses informations et services utiles aux membres des comités de francisation et à toutes les personnes qui s'intéressent à l'avenir de la langue française.

Vous avez une suggestion pour améliorer le site ? Vous aimeriez contribuer à son alimentation ? Vous pouvez le faire à l'adresse suivante : **languedutravail@ftq.qc.ca** ■



DEUXIÈME ÉDITION DE LA SEMAINE DE LA RELÈVE SYNDICALE

L'idée fait son chemin

La deuxième édition de la *Semaine de la relève syndicale*, qui a eu lieu du 28 octobre au 1^{er} novembre 2013, a été l'occasion de tenir plusieurs activités de sensibilisation sur l'enjeu de la préparation de la relève syndicale.



PHOTOS PATRICK RONDEAU

Après une première édition bien réussie, en 2012, cette semaine d'activités a été reconduite afin de favoriser une prise de conscience dans les syndicats sur la nécessité de préparer la relève.

Parmi ces activités, il faut souligner une journée de lancement comprenant la conférence *Comment planifier la relève syndicale ?* donnée par Steve Dupuis, formateur du Centre Saint-Pierre (bientôt disponible sur le portail de la FTQ). Cette conférence a été suivie par une nouvelle édition du fameux 5 à 7 annuel du comité des jeunes de la FTQ, auquel ont participé de jeunes membres, ainsi que des



dirigeants syndicaux et des représentants d'autres organisations comme les fédérations étudiantes collégiale et universitaire.

Le lendemain, une soirée-débat sur la relève féminine a été l'occasion de présenter le nouveau portrait de la présence

des femmes dans les instances et les activités de la FTQ. Organisée conjointement par le comité des jeunes et le comité de la condition féminine de la FTQ, ainsi que par le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain, cette soirée a permis un dialogue intergénérationnel avec de jeunes militantes. La soirée a également été l'occasion d'un constat préoccupant: les politiques incitatives des trois dernières décennies pour augmenter la participation féminine ne semblent plus suffisantes pour faire une différence ! Plusieurs participantes se sont demandé quelles mesures supplémentaires pourraient permettre de faire progresser la participation des femmes et, en particulier, des jeunes femmes: postes réservés lors des activités et formations diverses, mesures de conciliation travail-famille, etc.

Par ailleurs, à l'occasion de cette *Semaine de la relève syndicale*, plusieurs syndicats ont organisé des activités afin d'entrer en contact avec des jeunes membres: soirée cinéma, 5 à 7 festifs, journées complètes de formation, mentorat, activités de plein air.

C'est un rendez-vous pour l'an prochain! ■

LA FORCE DU NOMBRE EN ACTION

CONGRÈS

Une riposte concertée aux attaques de la droite

SUITE DE LA PAGE 1

Les associations d'employeurs et les *think tanks* de droite tentent par tous les moyens de saper la légitimité des syndicats. Le mouvement syndical doit réagir avant que ces attaques n'aient pour effet de permettre d'importants changements législatifs visant à diminuer durablement notre influence dans le monde du travail et dans la société.

L'importance d'être syndiqué sera donc discutée au prochain congrès de la FTQ, particulièrement lors des commissions du mardi où l'on traitera des stratégies à déployer pour discuter avec les membres, pour favoriser les débats sur les enjeux auxquels est confronté le mouvement syndical et pour améliorer

l'image des syndicats dans la population. Des outils ont spécialement été préparés afin de répondre aux préjugés largement répandus par les médias auprès de la population.

En invitant ses syndicats locaux à discuter avec ses 600 000 membres à travers le Québec et en les outillant adéquatement

pour le faire, la FTQ fait le pari que nous serons, ensemble, à même de riposter à la droite, de combattre la précarité grandissante de nos milieux de travail et de promouvoir le Québec que nous voulons.

Parce que *La force du nombre en action*, ça peut changer les choses!

C'est un rendez-vous! ■

Accueil des nouveaux membres délégués

Vous en êtes à votre premier congrès et voulez vous familiariser avec son fonctionnement, son horaire et ses activités? Une équipe de la FTQ vous accueillera **dès votre inscription**. Munis de votre cocarde et de votre serviette de congrès, rencontrez Serge Beaulieu ou France Laurendeau qui se feront un plaisir de prendre un moment avec vous, en petits groupes, pour vous présenter le congrès et répondre à vos questions. Bienvenue aussi aux personnes déléguées plus expérimentées qui veulent se rafraîchir la mémoire! ■

Les commissions au Congrès de la FTQ

Durant le congrès, les commissions se veulent des moments et des lieux qui favorisent les discussions.

À l'extérieur de la salle de l'assemblée plénière, où plus de un millier de congressistes sont réunis, on se regroupe en plus petit nombre pour se familiariser avec un sujet et ouvrir une réflexion à partir des divers avis exprimés.

Un rôle consultatif

Cette année, comme au dernier congrès, le rôle des commissions est consultatif. La FTQ demande en effet aux congressistes de participer à une réflexion pour alimenter son travail futur. Il ne s'agit donc pas de prendre position sur des propositions faisant suite à une réflexion qui aurait précédé le congrès, comme ce sera le cas avec la déclaration de politique sur l'énergie. Le congrès est plutôt un moment privilégié pour amorcer ou poursuivre une réflexion.

Le Comité des commissions fera donc un rapport des expériences, des discussions, des suggestions et des questionnements des congressistes. Il déposera son rapport de synthèse pour information seulement, mais, dans la foulée, le Comité des réso-

lutions soumettra au débat les résolutions envoyées par les affiliés qui ont un lien avec les thématiques discutées.

Rejoindre nos membres

C'est pour faire la promotion du syndicalisme et réagir contre les attaques de la droite que la FTQ propose que les syndicats affiliés et les syndicats locaux prennent les moyens de dialoguer avec leurs membres. Les attaques visent le régime des relations du travail, qui encadre notre existence et l'activité de négociation collective, ainsi que l'implication du mouvement syndical dans le développement économique ou les conditions de vie et le filet de sécurité sociale de la population tout entière.

Connaissons-nous bien le contenu de ces attaques? Comment rejoindre nos membres pour les expliquer et les contrer? Sur-tout, comment la FTQ et les conseils régionaux peuvent-ils aider l'action locale? Des débats et des échanges importants pour le plan d'action des trois prochaines années ■



L'entraide : un effet d'entraînement

Le comité alcoolisme, toxicomanies et autres dépendances de la FTQ invite les congressistes à une conférence sur le thème *L'entraide : un effet d'entraînement* le **jeudi 28 novembre à midi**. Cette conférence sera l'occasion de visionner une vidéo produite par le Conseil régional FTQ Montréal métropolitain qui relate l'expérience vécue d'un travailleur

aux prises avec des dépendances et pour qui l'entraide a eu *un effet d'entraînement*!

Le coordonnateur du réseau de délégués sociaux et déléguées sociales de la région de Québec, Steeve Poulin, recevra en entrevue le président du comité alcoolisme, toxicomanies et autres dépendances de la FTQ, Jean Groleau. Celui-ci témoignera de

l'aide qu'il a reçue et de celle qu'il donne aujourd'hui en tant que délégué social.

Les personnes présentes seront aussi invitées à échanger et à témoigner de leurs expériences à l'intérieur de ce réseau d'entraide syndical qui compte aujourd'hui plus de 2500 personnes au Québec.



Pour vous inscrire, rendez-vous au stand du comité. Le repas est prévu et payable lors de l'inscription.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer! ■

WWW.LAFORCEDUNOMBRE.ORG

Venez nous visiter

Depuis quelques jours, le site du 30^e Congrès de la FTQ est en ligne. Vous y trouverez tous les documents pertinents, les nouvelles du congrès, l'horaire de la semaine, les vidéos des meilleurs

moments de la journée, les photos de l'ensemble des activités, ainsi que le bulletin quotidien *Au jour le jour*, distribué chaque matin sur le plancher du congrès.

Ce nouveau site a une facture graphique moderne et épurée qui met l'accent sur le contenu (textes, vidéos, images, etc.) que la FTQ diffusera auprès de ses membres et du grand public.

Pour soutenir cette orientation, nous avons opté pour une architecture optimisée pour le partage sur les médias sociaux et la diffusion sur les pages de résultats des moteurs de recherche.

Après le congrès, le site pourra servir de point d'ancrage dans le Web pour la suite de la campagne FTQ-CTC autour du thème *La force du nombre*.

Le congrès en direct

Nouveauté cette année, les présentations et les conférences du congrès seront webdiffusées en direct par la coopérative WebTV.coop. Il vous sera donc possible d'assister en direct à cet événement où que vous soyez!

www.webtv.coop ■



FTQ 2013

De bons débats en perspective

C'est plus de 200 résolutions qui ont été déposées pour être discutées au congrès. Plusieurs résolutions étant identiques, c'est en fait 110 résolutions qui feront l'objet d'échanges sur le plancher du congrès, de même qu'une déclaration de politique.

Plusieurs résolutions s'inscrivent dans l'esprit de la thématique du congrès qui vise à mettre toutes les instances de la FTQ et de ses syndicats affiliés en action. On veut réagir fortement à toutes ces attaques de la droite sur nos acquis syndicaux et sociaux. On parle de «renouveau syndical», de revoir nos pratiques, de rejoindre davantage nos membres et de sensibiliser l'opinion publique. Le mouvement est déjà en marche depuis quelques mois et on veut aller plus loin, le consolider, mais aussi s'associer avec les autres organisations qui luttent contre les inégalités sociales.

Comme à chaque congrès, plusieurs résolutions revendiquent des changements dans les lois du travail. Plusieurs

reviennent d'ailleurs à chaque congrès, par exemple, la question de l'adoption d'une loi anti-briseurs de grève au fédéral, mais aussi l'amélioration de cette loi au provincial ou encore la demande d'amélioration du régime d'assurance-emploi ou le transfert de cette responsabilité au Québec.

Les enjeux de société occupent encore une place importante dans plusieurs domaines, comme le financement des écoles privées en éducation, la sous-traitance des services publics, la future assurance autonomie, la production privée d'électricité au Québec...

De belles réflexions et de beaux échanges à prévoir. Les enjeux sectoriels sont aussi présents, notamment dans les secteurs des

communications et des télécommunications.

De plus, les enjeux touchant la santé et la sécurité du travail, notamment ce qui touche à la prévention et au régime d'indemnisation, ceux qui concernent la retraite et les assurances collectives, dont les clauses de disparité de traitement et la survie de nos régimes ne laisseront pas les délégués et délégués indifférents.

Enfin, le dossier de la condition féminine sera encore à l'ordre du jour puisqu'on présentera le rapport du Comité mixte sur le portrait des femmes à la FTQ qui ajoute huit recommandations à celles déjà déposées.

Durant le congrès, le comité des résolutions présente plusieurs rapports. Il est important de lire le bulletin quotidien du congrès, *Au jour le jour*, pour connaître les principales résolutions qui seront discutées durant la journée afin de pouvoir intervenir sur celles qui nous intéressent particulièrement.

Bon congrès à tous et à toutes. ■

Rencontre des jeunes

Une rencontre des membres délégués de 35 ans et moins se tiendra le **lundi 25 novembre à 19 h**. Ce sera l'occasion pour les plus jeunes de se rencontrer et d'échanger sur leurs priorités dans le cadre de cette semaine d'intense activité. Il y sera notamment question des progrès réalisés par le comité des jeunes de la FTQ dans les divers dossiers qu'il a traités depuis le congrès de 2010. Cette activité, qui a lieu en tout début de congrès, permettra également de faire le point sur le programme et sur les résolutions en débat qui pourraient avoir un lien avec les jeunes travailleurs et travailleuses.

Tous les délégués et les déléguées de 35 ans et moins sont invités à cette rencontre importante. Venez en grand nombre! ■

Programme de la condition féminine au Congrès de la FTQ

Activité en condition féminine

Lundi 25 novembre, salle 2000 D, de 17 h à 19 h.

Stand d'information – condition féminine

Mercredi 27 novembre, hall d'entrée, en avant-midi.

Caucus des femmes déléguées

Pour le choix des vice-présidentes représentant les femmes et de la substitut à ces postes. Mercredi 27 novembre, salle 206 AB, dès 16 heures.

Rapport final du Comité mixte sur le portrait des femmes dans les instances, structures et activités de la FTQ et chez ses affiliés

Jeudi 28 novembre, en après-midi, salle de plénière. ■

Une campagne inspirante menée en Belgique

Les congressistes auront la visite de Nico Cué, secrétaire général des Métallurgistes Wallonie-Bruxelles de la Fédération générale du travail de Belgique (MWB-FGTB). Il brossera le tableau des politiques de la droite en Belgique et de l'impact de celles-ci sur les conditions de vie et de travail des Belges. Il viendra surtout faire connaître aux congressistes de la FTQ leur campagne *Acteurs des Temps Présents*, lancée pour répondre à cette tourmente.

« **EN TANT QU'ACTEURS DES TEMPS PRÉSENTS, NOUS NE VOULONS PLUS D'UN SYSTÈME QUI PRIVILÉGIE L'INTÉRÊT DES MULTINATIONALES ET DES MARCHÉS FINANCIERS AU DÉTRIMENT DES CITOYENS.** »

« *Le 19 avril dernier, la MWB-FGTB lançait la campagne Acteurs des Temps Présents. L'objectif étant de regrouper ceux qui entendent ne plus*

être spectateurs des catastrophes économiques, et surtout sociales, qui se succèdent parmi lesquels : non seulement les organisations syndicales, mais aussi les agriculteurs, les artistes, les représentants du monde associatif, les universitaires, les chercheurs, les juristes et économistes [...] Ce sont au total près de 300 personnes qui se sont réunies pour assister à cinq panels de discussion portant sur les thèmes de l'environnement, du tissu industriel, de l'emploi, des services publics ou encore des finances [...] avec comme axe transversal l'Europe que nous souhaitons enfin sociale » – extrait de la lettre d'invitation à l'événement par Manu Castro et Nico Cué du MWB-FGTB.

« *En tant qu'Acteurs des Temps Présents, nous ne voulons plus d'un système qui privilégie l'intérêt des multinationales et des marchés financiers au détriment des citoyens. Nous voulons vivre en dignité les uns avec les autres. Ce sont des*



Nico Cué lors de la visite de la délégation québécoise à Liège en Belgique à l'automne 2011.

mots, mais il faut les utiliser pour se donner un langage commun et faire un front », explique le secrétaire général du MWB-FGTB, Nico Cué.

Il est facile de constater que la situation au Québec et en Belgique est la même et nous avons tout intérêt à échanger sur nos stratégies pour contrer des politiques de droite qui ne tiennent aucunement compte d'un mieux-être des citoyens et des travailleurs.

La force du nombre en action et Acteurs des Temps Présents : pourquoi pas le même combat ? ■

UNE CONFÉRENCE DES PLUS ATTENDUES

La transsexualité dans nos milieux de travail

Il y a des personnes transsexuelles ou transgenres dans tous les secteurs de la société, dans toutes les cultures et chez toutes les nationalités, classes sociales et orientations sexuelles. Une personne transsexuelle ou transgenre a changé de sexe biologique pour qu'il corresponde à son identité sexuelle ou est en voie de le changer. Les problématiques vécues par ces personnes sont complexes. La méconnaissance chez la population est très répandue et conduit malheureusement souvent à des comportements discriminatoires à leur

égard. Tout en étant une période profondément heureuse, le processus de transition vécu par ces personnes peut aussi devenir une période difficile marquée par l'isolement.

Les milieux de travail sont des microsociétés à l'intérieur desquelles la réalité de ces personnes n'échappe pas aux préjugés et à l'ignorance. Dans le combat du mouvement syndical pour faire évoluer les mentalités, se laisser guider par de grands principes syndicaux, tels que l'équité, la justice sociale et la solidarité, pave le chemin vers

l'acceptation de la diversité.

C'est avec plaisir que le comité sur les droits GLBT (gais, lesbiennes, bisexuels, transgenres) de la FTQ accueillera, le **mercredi 27 novembre, à midi**, Maxim LeMay et Patricia Paquette qui parleront du processus de transition, des complications et des difficultés vécues au travail, ainsi que du rôle que les syndicats peuvent jouer.

Pour participer à cette activité, inscrivez-vous au stand de la FTQ situé dans le foyer des artisans. Le repas est prévu et payable lors de l'inscription. ■

Lancement de la biographie de Fernand Daoust

À l'occasion du coquetel offert par le Fonds de solidarité, le mardi 26 novembre, à 17 h 30, les congressistes sont invités au lancement du premier tome de la biographie de Fernand Daoust. Cet ouvrage, qui sera remis à toutes les personnes déléguées, relate la jeunesse et les premières années de militantisme de ce syndicaliste qui fut l'un des grands bâtisseurs de la FTQ.

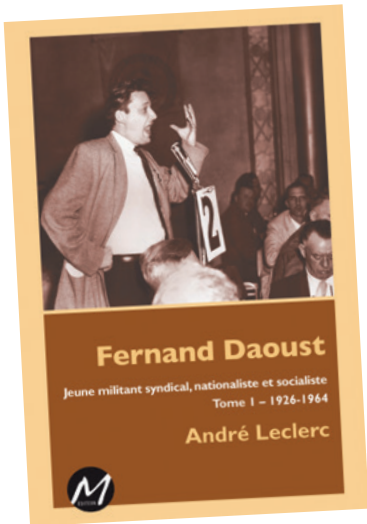
Secrétaire général de 1969 à 1991 et président

en 1992 et 1993, Fernand Daoust avait auparavant connu un parcours exceptionnel. Dans ce livre, on l'accompagne durant son enfance et sa jeunesse en temps de crise et pendant la guerre alors qu'il milite contre la conscription; on découvre avec lui le syndicalisme sous le régime Duplessis dans les années 1950 et au début de la Révolution tranquille dans la première moitié des années 1960. On revit en même temps l'histoire sociale et politique du

Québec, alors que la FTQ se structure et se renforce pour devenir un acteur majeur de la société en mutation.

Le deuxième tome de cette biographie devrait paraître en février 2014. L'auteur, André Leclerc, a été conseiller à la FTQ de 1970 à 2008. D'abord responsable de l'action sociale, économique et politique et du soutien aux luttes, il s'est

ensuite occupé des dossiers de la solidarité internationale de 1990 jusqu'à son départ à la retraite. ■





À LA SOURCE

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER / NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2013

Nouvelle publication de l'IRSST

Le cancer est la première cause de mortalité dans les pays industrialisés. Même si les cancérogènes sont présents dans de nombreux environnements de travail, ils font l'objet d'une certaine banalisation, car leurs effets surviennent plusieurs années après le début de l'exposition. Pourtant, les cancers d'origine professionnelle pourraient être évités en réduisant l'exposition aux cancérogènes en milieu de travail tant en nombre qu'en intensité.



Un document de sensibilisation a été produit par l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) afin de faire état de la problématique des cancers d'origine professionnelle et présenter une démarche pour identifier les cancérogènes présents dans les milieux de travail, évaluer les risques et mettre en place les moyens de prévention appropriés. De plus, le document fait connaître les ressources disponibles pour entreprendre cette démarche dans le contexte spécifique du Québec.

Pour téléchargement gratuit : www.irsst.qc.ca/media/documents/PubIRSST/RG-790.pdf

Source : IRSST ■

À vos agendas...

La prochaine rencontre organisée par le service de la santé et de la sécurité du travail de la FTQ aura lieu :

Les 23 et 24 octobre 2014

À l'Hôtel Delta Trois-Rivières

Plus de détails à venir. ■



En finir avec la discrimination envers les travailleuses domestiques

Le 27 octobre dernier, la vice-présidente de la FTQ représentant les femmes, Louise Mercier, a participé à la conférence de presse de la Coalition « *La CSST pour les travailleuses et travailleurs domestiques* » afin de réitérer l'appui de la FTQ.

Depuis plus de huit ans, la coalition et ses alliés, dont la FTQ, unissent leur voix pour dénoncer l'exclusion des travailleuses domestiques de la couverture automatique par la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (LATMP). La coalition demande au gouvernement de faire cesser la triple discrimination dont elles sont victimes (sexe, condition sociale et origine ethnique), car c'est inacceptable.

Des emplois féminins

Le travail domestique est effectué à plus de 90 % par des femmes. Les conditions de travail sont pénibles et les droits souvent bafoués. Ces travailleuses effectuent des tâches domestiques, de garde d'enfants, de gouvernante et d'aide aux parents. Lorsqu'elles ont un accident de travail ou une maladie professionnelle, elles ont très peu de recours et de protection.

Ces femmes ont droit d'avoir des conditions de travail décentes et d'avoir la possibilité de s'organiser pour se défendre. Ce sont des travailleuses comme toutes les autres : la seule différence, c'est qu'elles travaillent chez un particulier. Dans la LATMP, elles sont nommément exclues de la définition de « travailleur » parce qu'elles sont embauchées par un particulier à ses propres fins. De plus, le particulier, où elles travaillent, n'est pas considéré comme un employeur au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST).

domestique afin d'assurer la SST à ces travailleuses. »

Depuis son adoption en juin 2011, au moins dix pays ont ratifié la Convention et quatre sont en processus de le faire. Plusieurs pays ont révisé leur législation du travail pour s'y conformer.

De son côté, le Canada demeure silencieux et les provinces et territoires ainsi que le gouvernement fédéral doivent adapter leurs législations. En agissant ainsi, le Canada ne respecte pas son engagement pris publiquement devant l'Organisation internationale du travail (OIT).

La coalition a dénoncé la lenteur du gouvernement du Québec à changer les choses et a interpellé la ministre du Travail pour qu'elle dépose rapidement un projet de loi pour rendre justice à ces travailleuses. ■

La coalition se compose de l'Association des aides familiales du Québec (AAFQ), de l'Association des femmes philippines du Québec (PINAY), du Centre des travailleurs immigrants (CTI) et de l'Union des travailleurs et travailleuses accidenté-e-s de Montréal. Elle est appuyée par près de 200 organisations syndicales, féministes, populaires et communautaires.



Louise Mercier, vice-présidente représentant les femmes à la FTQ, était parmi les porte-parole lors de la conférence de presse du dimanche 27 octobre 2013.



Des travailleuses et travailleurs domestiques de PINAY qui ont participé à la conférence de presse.

Le gouvernement Harper met en danger la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses !

Le gouvernement fédéral vient encore une fois taper sur la tête des travailleurs et travailleuses en modifiant les règles entourant le droit de refus pour les personnes sous la compétence du Code canadien du travail. C'est par des dispositions bien cachées dans le projet de loi C-4, déposé le 22 octobre dernier, que le gouvernement met en danger la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses.

Ces nouvelles dispositions feraient en sorte que le droit de refuser un travail dangereux ne pourrait s'appliquer qu'en la présence d'un danger « immédiat et grave ». Ce faisant, une personne exposée à un contaminant ne pourrait exercer son droit de refus, sauf si cette exposition présente un danger immédiat. C'est un peu comme appliquer le code criminel pour lui faire dire qu'un meurtre, pour être considéré comme tel, doit avoir été perpétré de façon limitée dans le temps et que tuer

quelqu'un à petit feu, par empoisonnement sur plusieurs jours ou mois, ne constitue pas un homicide. Pour la prévention, on repassera !

Le droit de refus est un outil de prévention qui a pour objectif de forcer l'employeur à prendre les dispositions requises pour éliminer à la source les dangers ainsi identifiés ou à implanter les mesures visant à rendre la situation sécuritaire pour les personnes.

Certains pensent à tort que ce droit est peu utilisé. Une recherche universitaire¹, menée à la fin des années 1980, a pourtant démontré que si on voit peu de processus du droit de refus être judiciairisés, c'est précisément parce

1. RENAUD, Marc, Gilles TRUDEAU, Chantal ST-JACQUES et Louise DUBÉ, *Le droit de refus : une révolution tranquille, étude de la mise en œuvre d'un nouveau droit*, École de relations industrielles, Université de Montréal, 1989.



qu'il permet de régler les problèmes soulevés à la source. Ce droit impose en premier lieu qu'une discussion ait lieu entre la personne qui l'exerce, son représentant et son employeur. Cette discussion se traduit presque toujours par la mise en place de mesures correctives à la satisfaction de tous. C'est simple, efficace et les résultats sont immédiats. C'est un autre exemple de prévention durable.

Alors, pourquoi vouloir modifier quelque chose qui fonctionne ? La seule réponse qui nous vient en tête, c'est la volonté dogmatique exprimée maintes fois d'enlever des droits aux travailleurs et travailleuses. Le gouvernement en place

s'est déjà positionné en opposition aux personnes en emploi. Que ce soit par les changements aux règles de l'assurance-emploi et, plus récemment, sur la définition des services essentiels en cas de grève. Chaque fois, ce gouvernement agit surnoisement en inscrivant ces mesures rétrogrades dans un volumineux projet de loi omnibus que certains qualifient de mammoth. Est-ce le retour à la préhistoire ?

Le Congrès du travail du Canada (CTC) a mis en place un site pour permettre à la population de faire connaître aux députés, ainsi qu'au gouvernement fédéral, leur opposition à ces mesures et leur refus de mettre leur vie et leur sécurité en péril. Nous vous invitons à le consulter et à faire connaître votre opinion. ■

www.congresdutravail.ca/droit-de-refuser-travail-dangereux

QU'ON SE LE DISE !

L'élimination des réclamations : c'est de la fraude !

L'élimination ou le camouflage des réclamations à la CSST est un phénomène qui n'est pas nouveau, mais qui semble prendre de plus en plus d'ampleur. La raison en est bien simple. Pour l'employeur, moins il y a de réclamations, moins élevée sera sa cotisation à la CSST. On retrouve même quelques soi-disant mutuelles de prévention qui se financent en faisant disparaître des réclamations à la suite de lésions professionnelles. En fait, leur seule prévention c'est la prévention des coûts !

Cette tendance prend plusieurs formes, la plus fréquente étant l'intimidation des personnes qui osent réclamer par la contestation juridique.

Mais, des façons plus surnoises d'atteindre cet objectif nous sont aussi rapportées : tenter de convaincre les personnes accidentées que le processus de réclamation serait plus simple et rapide auprès de l'assurance collective ou ne pas informer la personne accidentée qu'il s'agit d'une lésion professionnelle. Il y a un effet immédiat pour l'employeur, la cotisation à la CSST diminue et, si la prime d'assurance collective augmente, il est fréquent que les travailleurs et travailleuses paient une partie de la surprime. Il y a d'autres conséquences : les programmes de réadaptation sont très rares dans les régimes d'assurances collectives et les droits de retour au travail sont souvent moindres que ceux prévus à la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP), le niveau de revenu est aussi souvent moindre que celui prévu par la loi.

Quand on sait que la cotisation d'un employeur à la CSST est calculée en fonction du nombre d'accidents qui surviennent dans l'entreprise et de la durée de l'indemnisation, on ne se surprend pas de voir des assignations temporaires bidon qui n'ont pour seul objectif que de réduire la période où la personne accidentée reçoit une indemnisation et, par le fait même, de réduire la cotisation de l'employeur.

Pourtant, ce programme d'assignation temporaire a été intégré dans le chapitre de la LATMP qui traite de réadaptation. Le but de ces dispositions est de favoriser le retour au travail progressif d'une personne qui a besoin de mesures de réadaptation, pas de faire économiser son employeur !

Comme plusieurs études le démontrent, la seule façon durable et efficace de réduire la facture est d'investir en prévention. ■

Guide pratique du

secouriste

en milieu de travail



Secourisme

Disponible sur l'App Store

et Google play !



Un nouvel outil pour les secouristes

Parce que chaque minute compte en cas d'accident au travail ou de malaise soudain, la CSST, en collaboration avec les Publications du Québec, lance sa toute première application mobile de premiers secours et de premiers soins.

Un outil unique qui permettra aux secouristes en milieu de travail d'être prêts à intervenir, n'importe où, en tout temps. Plus de 100 000 secouristes sont formés chaque année au Québec. Cet outil peut aussi être utile dans toutes situations médicales d'urgence, au travail ou ailleurs.

Comment intervenir en cas de blessure aux yeux ? En cas de brûlures ? Que faire si un collègue a un malaise ? Ou lors d'un arrêt cardiorespiratoire ? Cette application mobile répond à toutes ces questions et plus ; elle vise à soutenir les secouristes dans leurs interventions en cas de problèmes médicaux ou traumatiques sur les lieux de travail. À l'aide du contenu exclusif

préparé par la CSST, cette application combine les contenus de la version papier de la quatrième édition du *Guide pratique du secouriste en milieu de travail - Protocoles d'intervention* et des vidéos des techniques du DVD *La formation des secouristes en milieu de travail*.

Le lancement officiel de l'application mobile a eu lieu le 5 novembre dernier dans le cadre du Grand Rendez-vous santé et sécurité du travail au Palais des congrès de Montréal. Conçue à la fois pour les téléphones intelligents et les tablettes fonctionnant sous iOS ou Android, l'application est en vente depuis sur l'App Store de même que sur Google play au coût de 3,99\$. ■

Source : CSST

Détails et contenu de l'application

- ▼ Protocoles d'intervention prenant en compte les orientations des services préhospitaliers d'urgence du Québec;
- ▼ Géolocalisation lors de l'appel d'urgence (connexion Internet requise);
- ▼ Vidéos présentant diverses techniques d'intervention;
- ▼ Bottin téléphonique d'urgence avec lien pour composition instantanée (sur les téléphones uniquement).

REJET DU PROJET DE LOI 43

Les Métallos et la FTQ dénoncent la mauvaise foi des partis de l'opposition

Le Syndicat des Métallos est sorti publiquement le 30 octobre dernier pour dénoncer la décision des partis politiques de l'opposition de rejeter le projet de loi 43 sur les mines.

C'était la troisième mouture du projet de loi qui était portée à l'attention des parlementaires. «C'est d'une petitesse décourageante. Les parlementaires auraient pu accepter le principe et travailler à améliorer le projet de loi, mais ils ont préféré paralyser le processus par *partisanerie*», a déploré le directeur québécois des Métallos, Daniel Roy.

Dans la dernière édition du *Monde ouvrier*, on avait d'ailleurs salué les dispositions du projet de loi en faveur de la

transformation, qui auraient permis à Québec de poser des conditions aux minières désireuses d'extraire les ressources du sol québécois. Le projet de loi prévoyait aussi des mesures importantes en matière de transparence et de respect de l'environnement.

«C'est désolant de voir les partis d'opposition dire que l'économie est importante et rejeter du même souffle un projet de loi qui vise précisément à augmenter les retombées économiques découlant de l'exploitation des ressources naturelles», a ajouté Daniel Roy. Il a également rappelé qu'une augmentation de 10 % de la transformation métallique pourrait se traduire par la création

de 7 500 emplois, selon une récente étude de KPMG-Secor.

Le conseil régional FTQ Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec s'est également désespéré de cette décision par voie de communiqué de presse : «*Notre région est née avec les mines et notre histoire ainsi que notre territoire sont marqués par les abus et les aléas du secteur minier. Nous sommes une région ressource, cependant nous ne bénéficions pas pleinement de nos richesses. Il était largement temps de corriger cette situation et les partis de l'opposition n'ont pas cru bon de prendre en considération notre réalité*», a dénoncé le conseiller régional FTQ dans la région, David Maden. ■

Le RRFS-FTQ: un régime de retraite en excellente santé financière!

Le Régime de retraite par financement salarial de la FTQ (RRFS-FTQ) ne se retrouvera jamais dans une situation de déficit important comme c'est le cas pour beaucoup de régimes à prestations déterminées (PD).

Pourquoi ? Simplement parce que son mode de financement est différent: il prévoit la constitution de réserves. Cela fait toute la différence !

En effet, le règlement sur les RRFS prévoit que le coût de l'indexation de la rente du RRFS-FTQ est inclus dans le coût du régime. Par contre, contrairement à la rente qui est promise, l'indexation des rentes, avant comme après la retraite, n'est accordée que si le régime est en bonne santé financière. Ces sommes constituent donc une réserve pour le versement d'une indexation future, mais ils peuvent

aussi servir à faire face aux coups durs, le cas échéant.

Une autre mesure de sécurité a été mise en place par la FTQ. Elle consiste à conserver en tout temps un surplus de 10 % pour faire contrepoids aux fluctuations de marché.

Ces deux réserves constituent des mesures importantes de gestion du risque.

Au 30 septembre 2013, il y avait dans la caisse 2,03\$ pour chaque dollar de rente dû aux 5 395 participants et participantes. Les calculs actuariels confirment aussi que la caisse avait 1,10\$ pour payer chaque dollar de rente et pour

les indexer dans le futur, tout en maintenant une réserve de 10 % pour les fluctuations de marché.

Grâce à une politique de placement adéquate et à une saine et responsable gestion, le régime a connu une très bonne performance pour ce qui est de ses placements, et ce, depuis sa création.

La famille s'agrandit !

Déjà, plusieurs syndicats locaux ont joint le RRFS-FTQ et d'autres, qui représentent plusieurs milliers de membres, ont exprimé leur intérêt. Pour en savoir plus: www.rrfs.ftq.qc.ca.

Vous y trouverez toutes les dernières nouvelles, ainsi que tous les documents pertinents, incluant la politique de placement et les gestionnaires utilisés, les statistiques, les ratios actuariels mensuels et les présentations du régime. ■



Projet gouvernemental d'assurance autonomie

Ce n'est pas parce qu'on souhaite créer une assurance autonomie qu'il faut privatiser la prestation des soins et des services de longue durée, une privatisation qui ne coûte pas moins cher et qui, surtout, diminue trop souvent la qualité des services.

Le mémoire de la FTQ demande au gouvernement de ne pas diminuer davantage les places en centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD), leur nombre est déjà insuffisant.

Quant à la fragmentation, elle serait néfaste, car seul un continuum de services et de soins offerts par une main-d'œuvre qualifiée, capable d'agir au sein d'équipes intégrées, peut garantir la qualité des soins et des services.

La FTQ réitère l'importance de la prestation publique des soins et des services de longue durée, dans tous les lieux de résidence, par des travailleuses et des travailleurs qui sont des employés de l'État. Cela nous apparaît être le moyen le plus efficace d'assurer des conditions de travail décentes et équitables.

La formation : un atout primordial

Compte tenu de la complexité et de l'alourdissement croissant de l'état de

santé physique et mental des personnes âgées, la FTQ croit que le Québec doit se diriger vers davantage de formation.

Le gouvernement québécois ne peut pas instaurer un changement profond dans la dispensation des services sans d'abord régler cette question, ont dit les porte-parole.

La FTQ et ses deux syndicats affiliés ont aussi fait valoir que les consultations devraient se poursuivre en matière de financement et que les syndicats concernés devraient être consultés et impliqués dans les changements organisationnels à venir.

Vous pouvez consulter le mémoire sur le portail de la FTQ, dans la section des nouvelles ou dans *Publications*. ■

L'ACCORD ÉCONOMIQUE ET COMMERCIAL GLOBAL ENTRE LE CANADA ET L'UNION EUROPÉENNE

Que des concessions !

Les négociations commerciales entreprises entre le Canada et l'Union européenne (AÉCG) se sont conclues, en octobre dernier, par une entente de principe. Malgré les multiples demandes de la société civile, le contenu et les détails de cette entente n'ont pas été dévoilés. Cependant, les informations parcellaires disponibles nous permettent de constater que les avantages de l'AÉCG, mis de l'avant à grand renfort de publicité gouvernementale, sont loin d'être certains !

Ouverture plus grande des marchés publics

Les gouvernements prétendent que cet accord donnera accès à un vaste marché européen. Or, ce dernier est déjà ouvert depuis 1994 par le biais de l'Accord plurilatéral sur les marchés publics (AMP), négocié à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les gains tangibles risquent d'être bien minces comparativement à ce qui est annoncé.

On fait aussi valoir que les impacts de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) n'ont pas été aussi catastrophiques que ceux anticipés par les groupes de la société civile. Or, l'AÉCG va beaucoup plus loin que l'ALÉNA : dérèglementation plus grande des marchés

publics et leur ouverture non seulement aux entreprises européennes, mais aussi celles d'autres pays en vertu de la clause de la nation la plus favorisée présente dans les différents accords commerciaux signés par le Canada.

Des particularités inquiétantes

La souveraineté des États sera grandement compromise, comme le fait valoir l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) : «*Cette entente emprisonnera les gouvernements dans une logique d'octroi des contrats au plus bas soumissionnaire*». Désormais, 80 % des marchés publics provinciaux et municipaux, dont la moitié concerne Hydro-Québec, pourront faire l'objet d'appels d'offres par des entreprises européennes, le gouvernement se privant ainsi d'un important levier pour le développement économique du Québec.

L'AÉCG inclut aussi l'équivalent du chapitre 11 de l'ALÉNA qui permet aux entreprises de poursuivre les gouvernements sous prétexte que certaines

mesures ou politiques visant, par exemple, des impératifs environnementaux ou de création d'emplois les privent de profits.

De plus, cet accord comporte un prolongement de la durée des brevets pharmaceutiques, ce qui entraînera une hausse du prix des médicaments au Canada.

Campagne pour bloquer l'AÉCG

Considérant l'importance des concessions gouvernementales, il est inquiétant de constater que la stratégie des provinces repose désormais sur des demandes de compensation au gouvernement fédéral, lequel entretient déjà avec les provinces les pires relations que nous ayons connues.

Afin de tenir un véritable débat public, la FTQ demande que les textes de l'AÉCG soient rendus publics.

Pour en savoir plus, consultez le site du RQIC : www.rqic.alternatives.ca. ■



La conseillère politique de la FTQ, Johanne Deschamps, Marco Lutfy du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et Danielle Legault du Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (SQEES-298) ont fait la présentation lors de la commission parlementaire, le 5 novembre dernier à Québec.

Nouvelle présidente à l'Union des artistes



JULIE PRIGENT

Après plus de trente années d'engagement syndical à l'Union des artistes (UDA), dont près de sept années à titre de président, Raymond Legault a quitté ses fonctions pour des raisons personnelles.

Le 20 octobre 2013, le conseil d'administration, réuni en assemblée extraordinaire, a nommé Sophie Prigent pour succéder à Raymond Legault à la présidence de l'UDA, et ce, jusqu'au terme du mandat en mars 2015.

La FTQ joint sa voix à celle du conseil d'administration de l'UDA qui a souligné l'engagement et l'immense contribution de Raymond Legault au développement et au rayonnement de l'UDA.

L'Union des artistes

Affiliée à la FTQ, l'UDA est un syndicat professionnel représentant un peu plus 12 000 artistes membres, dont environ 8200 membres actifs et 4000 stagiaires, regroupés au sein de quatre catégories : acteurs, chanteurs, animateurs et danseurs qui travaillent en français au Québec et au Canada. L'UDA représente aussi tous les artistes œuvrant dans une autre langue que le français, sauf l'anglais. ■



MATHEU BRETON

Nous refusons le Canada comme prison juridique

Le 24 octobre dernier, le secrétaire général de la FTQ, Daniel Boyer, a participé à la conférence de presse organisée par le Conseil de la souveraineté du Québec pour dénoncer la décision d'Ottawa de chercher à invalider la

Loi 99 qui fixe à 50 pour cent plus un la majorité requise pour donner suite à un référendum sur l'accession à la souveraineté.

À l'instar de l'ensemble des partis politiques à l'Assemblée nationale, les

porte-parole ont dénoncé l'ingérence d'Ottawa qui met en péril le droit à l'autodétermination des Québécois et Québécoises.

Le conseil invite toute la population à s'y opposer fermement et promet une mobilisation citoyenne.

Vous pouvez consulter la déclaration sur leur site : www.etats-generaux-quebec.org. ■

Le Centre d'histoire et d'archives du travail

Pendant le congrès de la FTQ, les déléguées et délégués seront appelés



à débattre d'une résolution d'appui à la création du Centre d'archives et d'histoire du travail (CHAT). Ce centre, dont il a été question dans des numéros précédents du *Monde ouvrier*, est né à l'initiative de militants et militantes membres du Regroupement des syndicalistes à la retraite (RSR) du Conseil régional FTQ Montréal métropolitain.

Avant même son ouverture, le centre a soutenu des syndicats affiliés dans la préservation et le traitement de leurs archives. Il a pour ambition d'offrir à l'ensemble du mouvement syndical et aux organisations qui viennent en aide aux travailleurs et travailleuses un lieu de préservation de leur mémoire collective. Le

centre sollicite l'adhésion individuelle des militants et militantes et celle des syndicats locaux.

On pourra obtenir tous les renseignements pertinents au stand du centre de documentation de la FTQ le jeudi 28 novembre pendant le congrès.

Vous pouvez aussi communiquer avec le comité par courriel : chat2012synd@gmail.com ■

Sommet sur la forêt

Le gouvernement Marois tiendra un Sommet sur la forêt à Saint-Félicien les 20 et 21 novembre prochain. Le syndicat Unifor, auparavant par le SCEP, revendique depuis des années des aménagements législatifs afin de corriger les injustices créées par la réforme du régime forestier.

À cet effet, le directeur adjoint d'Unifor, Renaud Gagné, a rencontré, à la fin octobre, le député de Roberval et adjoint parlementaire à la ministre des Ressources naturelles (volet forêts), Denis Trottier, afin d'exiger que les éléments suivants soient à l'ordre du jour de cette rencontre : la situation sur les droits des travailleurs, leurs conditions de travail et surtout les solutions pour remédier aux problèmes, la consolidation des unités de production versus les emplois de nos membres dans les communautés et l'impact de l'augmentation des coûts de la fibre sur l'industrie forestière et les emplois de nos membres.

« La problématique des travailleurs forestiers n'est plus à démontrer et, après toutes ces années, les membres du gouvernement le savent très bien. Un récent bilan des impacts que la réforme du régime de la forêt a engendré sur les travailleurs de la forêt est tout aussi noir que nous l'avions prévu. Nous nous attendons à rien de moins qu'à des actions concrètes », a commenté le confrère Renaud Gagné. ■

LES MOTS QU'IL FAUT

Ne me dites pas bon matin !

Depuis quelque temps, on entend l'expression *bon matin* utilisée en début de journée pour saluer les personnes.

Cette expression, d'un emploi récent, est calquée sur l'expression anglaise *good morning*. En français, lorsqu'on désire saluer une personne, on utilise le mot *bonjour*, et le soir, le mot *bonsoir*.

Lorsqu'on veut souhaiter à quelqu'un de passer une belle journée ou une belle soirée, plusieurs formulations sont possibles : *bonne journée*, *bon avant-midi* (ou *bonne avant-midi*), *bon après-midi* (ou *bonne après-midi*), *bonne soirée* et *bonne nuit*. Chacune de ces expressions convient à une plage horaire plus ou moins étendue, et l'ensemble couvre la totalité des vingt-quatre heures d'une journée. ■

Source : OQLF

Changement de direction aux TUAC

Le 9 octobre dernier, le confrère Louis Bolduc, vice-président de la FTQ et adjoint exécutif et directeur régional pour le Québec du syndicat des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC Canada), a annoncé qu'il prenait sa retraite après 32 ans d'implication syndicale.

Louis Bolduc a entrepris sa carrière syndicale en 1981 à La Brasserie O'Keefe ltée. Après avoir été délégué pendant quelques années, il est élu secrétaire-trésorier de la section locale 301 du Syndicat des brasseries en 1984 et en deviendra le président en 1988, peu après la fusion avec les TUAC. Cet ardent défenseur des droits

des travailleurs et travailleuses a pu mettre à profit son expertise au sein des TUAC Canada en tant que directeur régional pour le Québec depuis 1997 et à titre de président du Conseil provincial des TUAC Québec depuis 2008.

C'est Anouk Collet qui prendra sa relève. Après avoir complété son baccalauréat en droit et sa maîtrise en relations industrielles à l'Université de Montréal, en 1997, Anouk a travaillé pendant quatre ans pour UNITE HERE à titre d'adjointe au directeur canadien.

En 2001, elle est embauchée par la section locale 500 des TUAC et occupe le poste de coordonnatrice du service juridique. Depuis 2008, elle est représentante nationale et siège également à titre de vice-présidente au Congrès du travail du Canada (CTC) et à divers comités de la FTQ, dont celui de la condition féminine et de l'arbitrage de griefs.

Bonne retraite Louis et bonne chance Anouk dans ces nouveaux défis à relever! ■

TUAC



TUAC

COMPRESSIONS DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Les élèves payent la note !



Le Conseil national du soutien scolaire (CNSS) du Syndicat des employés et employés professionnels-les et de bureau (SEPB-Québec) vous invite à signer la pétition mise en ligne à l'Assemblée nationale pour que le gouvernement cesse les compressions dans les commissions scolaires : « Il faut que le gouvernement prenne les moyens pour assurer un investissement important et adéquat dans son personnel de soutien afin d'assurer la qualité

du service et de répondre aux besoins de tous les élèves », affirme Serge Cadieux, directeur exécutif du SEPB-Québec.

Le syndicat invite l'ensemble du mouvement syndical, les citoyennes et citoyens québécois à signer et diffuser cette pétition contre une politique idéologique de déficit zéro, provoquant des compressions budgétaires qui ont déjà réduit significativement la qualité des services aux élèves et ont amené la détérioration des conditions de vie et de travail du personnel de soutien dans les écoles.

Johanne Plourde, présidente du CNSS, souligne que « le personnel de soutien scolaire œuvrant auprès des élèves est un élément essentiel pour l'épanouissement éducatif des enfants sur les plans social et relationnel. En promouvant l'égalité entre les filles et garçons, en instaurant le respect des diversités et l'apprentissage du dialogue pacifique, il établit un lieu propice à l'expression et à la gestion de problématiques qui ne s'expriment pas dans le cadre strict de l'instruction et de l'environnement d'une classe. Alors que tout le réseau de l'éducation au Québec est en crise, n'ajoutons pas d'eau au moulin ».

Parce que l'éducation de nos enfants est primordiale pour leur avenir et celui d'une société québécoise qui place la justice sociale au cœur de ses valeurs, signez la pétition :

<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-4323/index.html>

La date limite pour signer est le 26 novembre 2013, où une délégation du CNSS ira la déposer à l'Assemblée nationale depuis le 30^e Congrès de la FTQ. ■

Le CNSS représente les personnes employées de soutien des commissions scolaires Marguerite-Bourgeoys, Marie-Victorin, Sir Wilfrid-Laurier, Riverside et New Frontiers.

CONFLITS FTQ AU 6 NOVEMBRE 2013				
EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
Silicium Bécancour et Silicium Québec	Bécancour	143	UNIFOR (Anciennement SCEP-184)	2013-05-03 (lock-out)
Librairie Renaud-Bray Inc.	11 succursales	250	SEPB-Québec	2013-11-02 (grève)

Pas de vie sans énergie

Au début de sa présentation à la consultation sur les enjeux énergétiques de la province, Michel Arsenault a rappelé que l'énergie était un bien commun auquel la population doit avoir accès à un prix abordable.

Elle est aussi essentielle au développement des richesses du Québec, à l'existence d'emplois de qualité et à la croissance économique.

Le document de réflexion gouvernemental présente un projet de politique vaste et ambitieux. C'est pourquoi la FTQ a fait savoir qu'elle partageait la plupart des objectifs énoncés, dans la perspective d'un modèle de développement socioéconomique durable plus à long terme.

«Par contre, a dit le président de la FTQ, qui trop embrasse, mal étreint. C'est pourquoi il nous apparaît important, dans ce grand projet, de fixer des priorités. Pour la FTQ, il est important que l'État québécois joue un rôle stratégique d'avant-plan et qu'il soit le maître-d'œuvre de l'ensemble de la politique et de l'exploitation de nos ressources énergétiques. Il faut en même temps assurer la sécurité et la diversité énergétiques, et inscrire dans la politique

les enjeux liés au climat et à l'environnement. »

La FTQ s'est aussi faite porte-parole de ses syndicats affiliés en présentant certaines préoccupations plus pointues : l'électrification des transports, la question des tarifs, les contrats qui comportent une clause de rachat par Hydro-Québec des surplus d'électricité en situation de conflits de travail ou encore la place à faire au gaz naturel.

En conclusion, Michel Arsenault a insisté sur la protection des emplois et des conditions de travail. « Il arrive trop souvent que des travailleurs et des travailleuses qui œuvrent dans des secteurs en déclin se retrouvent sur le pavé. Nous ne pourrions jamais accepter que toute reconversion vers des activités plus durables se fasse sur leur dos. »

Le mémoire est disponible sur le portail de la FTQ, dans la section des nouvelles ou dans Publications. ■

La lutte contre la réforme de l'assurance-emploi s'élargit

Le 5 novembre dernier, la Coalition québécoise contre la réforme de l'assurance-emploi tenait une conférence de presse au Complexe Guy-Favreau à Montréal afin d'annoncer que l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve, le Manitoba et la Colombie-Britannique emboîtent le pas au large mouvement de contestation

contre la réforme de l'assurance-emploi. Au moment d'écrire ces lignes, 74 organisations avaient signé une déclaration commune qui revendique l'abolition des modifications apportées à l'assurance-emploi par le gouvernement conservateur et qui propose plutôt une bonification substantielle du régime, en ce qui concerne l'accessibilité et la durée des prestations.

La lecture de la déclaration s'est faite simultanément dans cinq villes canadiennes : Montréal, Moncton, Halifax, Charlottetown et Toronto.

Mise sur pied par les centrales syndicales et les groupes de défense des chômeurs et chômeuses, la Coalition québécoise contre la réforme de l'assurance-emploi connaît un franc succès au Québec. Des



Les porte-parole de la coalition pour l'événement, dont Denis Dumouchel (à gauche), vice-président représentant les conseils régionaux à la FTQ.

milliers de personnes sont descendues dans les rues le printemps dernier pour dénoncer les mesures du gouvernement Harper qui prend les travailleurs et travailleuses en otage. Aujourd'hui, la mobilisation prend de l'ampleur et le mouvement s'étend à la grandeur du Canada.

Soupe populaire le 15 novembre

Déjà d'autres actions de mobilisation sont prévues pour forcer le gouvernement à sortir de son mutisme sur la question de l'assurance-emploi. Les porte-parole de la coalition ont été on ne peut plus clairs : « Le gouvernement entend aller de l'avant en s'attaquant aux chômeuses et aux chômeurs au lieu de s'attaquer au chômage. Nous ne renoncerons pas non plus. Nous sommes plus que jamais déterminés à nous faire entendre ! ».

Le 15 novembre prochain, vous êtes toutes et tous invités à venir dire au gouvernement conservateur que Chez nous, c'est NON au saccage de l'assurance-emploi, dans le cadre d'une soupe populaire qui se tiendra au parc des Faubourgs à Montréal (angle des rues Dorion et Ontario), dès 11 h 30.

Pour en savoir plus, consultez le portail de la FTQ. ■

Bienvenue à la FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2013

- ▼ **SCFP** : Municipalité de Saint-Liguori-Tous les établissements.
- ▼ **MÉTALLOS** : 3908259 Canada inc. (St-Eustache) – Saint-Eustache, Association immobilière F.T.Q. Abitibi Témiscamingue inc., Maintenance Blanchette 2543-6205 Québec inc. – Sept-îles – Alma – Bécancour – Deschambault, Plastiques Cascades – Kingsey Falls, Général Cable Corp. (Usine Saint-Maurice) – Shawinigan, Industrie Canatal Inc. – Thetford Mines, Neptune Sécurité Services – Gaspé, CoupeSag Laser Jet D'eau inc. – Chicoutimi.
- ▼ **TUAC** : Novafruit inc. – Saint-Paul-D'Abbotsford, Bagel Maguire inc. – Québec.
- ▼ **TEAMSTERS** : Manoir Heather Lodge (9083-9531 Québec inc.) – Rawdon.
- ▼ **SQEEES-298** : Nordik SPA-Nature (Auberge & Spa Le Nordik inc.) – Chelsea,
- ▼ **SEPB** : Centre de justice de proximité du Grand Montréal inc. – Tous les établissements, Caisse populaire Desjardins de Vimont-Auteuil.
- ▼ **UES-800** : CHSLD Granby – Granby, 631 7553 Canada inc. (Canmec industriel) – Chicoutimi.
- ▼ **IATSE** : Cineplex Divertissement LP – Sainte-Foy.
- ▼ **SPQ** : La Ville de Shawinigan – Tous.

Grève générale illimitée chez Renaud-Bray

Le 1^{er} novembre dernier, à minuit, les 250 employés de Renaud-Bray membres du Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB-Québec) ont déclenché une grève générale illimitée. Après 25 rencontres de négociation, les représentants patronaux n'avaient toujours pas déposé d'offre salariale. De plus, Renaud-Bray a échoué une fois de plus dans sa tentative de suspendre les négociations. La suspension des négociations aurait eu pour effet d'empêcher

les employés syndiqués d'exercer leur droit de grève.

Renaud-Bray invoquait une demande de désaffiliation syndicale dans une de ses succursales pour faire suspendre les négociations en cours, argument rejeté le 30 octobre par la Commission des relations du travail (CRT) et ensuite par la Cour supérieure.

« Il est dommage que Renaud-Bray consacre ses énergies à tenter d'empêcher l'exercice du droit de grève, plutôt que de négocier de bonne foi le renouvellement de la

convention collective », a indiqué Serge Cadieux, directeur exécutif du SEPB-Québec.

Le syndicat demande des augmentations de 3 % par année pendant trois ans et n'a reçu, à ce jour, aucune offre de l'employeur.

Rappelons que les employés et employées de Renaud-Bray gagnent à peine le seuil de faible revenu. Le salaire d'entrée chez Renaud-Bray s'est même retrouvé sous le salaire minimum lorsque celui-ci a été haussé en mai 2013 au Québec. ■



Des piquets de grève ont été érigés devant les 11 succursales touchées par le débrayage. Sur la photo, les grévistes de la succursale de l'avenue du Parc à Montréal.

COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT		
Nom		Prénom
Syndicat ou organisme		Section locale
Adresse		
Ville	Province	Code postal
Employeur		
Téléphone Travail ()	Poste	Résidence ()
Courriel		Nombre d'exemplaires